



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 30 juin 2017

Prix de vente maximum des hydrocarbures à La Réunion à compter du 1^{er} juillet 2017

Les prix des produits pétroliers et gaziers à La Réunion sont fixés en application des dispositions des articles R.671-14 à R.671-22 du livre VI du code de l'énergie reprenant les termes du décret n° 2013-1315 du 27 décembre 2013 désormais abrogé. Ces articles constituent le cadre de détermination du prix des hydrocarbures.

Ce régime établit un mécanisme qui permet de se conformer aux conditions réelles du marché et d'assurer la transparence sur la formation des prix.

Le contexte international

Depuis l'actualisation du mois de juillet 2014, afin de mieux correspondre à la nature des produits consommés dans le département, la cotation de référence du supercarburant utilisée est la Mogas 95 Unleaded (en lieu et place de la Mogas 97 Unleaded précédemment utilisée). La référence pour le gazole est restée inchangée.

Sur la période de référence, on constate une évolution des cotations moyennes des carburants par rapport au mois précédent sensiblement orientées à la baisse : - 5,7 % pour le supercarburant et - 4,3 % pour le gazole. Dans le même temps, le prix du brut (brent mer du nord) se déprécie de 10,7 points.

En ce qui concerne le gaz, la cotation mensuelle du BUTANE est inchangée à 390 \$/TM. Ce mois-ci, comme le mois précédent, la structure intègre une pondération des cotations BUTANE et PROPANE afin de se rapprocher de la réalité des produits intrants ainsi qu'une ligne détaillant les droits de douanes acquittés (à hauteur de 0,7 % de la valeur CAF en € du produit).

La moyenne des parités sur 15 jours ouvrés s'établit à 1,1203 \$ pour un € pour le gaz comme pour les carburants. Les évolutions respectives sont de + 1,93 % et + 1,73 %.

Les prix à La Réunion

Le sans plomb

La baisse sensible (- 5,67 %) de la cotation est accompagnée par une très légère baisse du fret (- 0,23 %) et par une appréciation notable de l'euro (+ 1,73 %). Seul le premier et le troisième paramètre ont des incidences sur le prix final. En définitive, le prix CAF est en baisse de 6,8 points. **Le prix public est en baisse de 4 cts à 1,31 €/litre.**

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

Le gazole

La cotation moyenne du gazole connaît également une baisse au cours du mois de juin (-4,3 %). Cette baisse est à peine accentuée par la très légère baisse du fret (-0,23%) mais est confortée par l'appréciation sensible de l'euro face au dollar (+1,73 %). La conjonction de ces paramètres induit une baisse du prix CAF de + 5,8 %. **Le prix de vente diminue de 3 cts à 0,97 €/litre.**

Le gaz

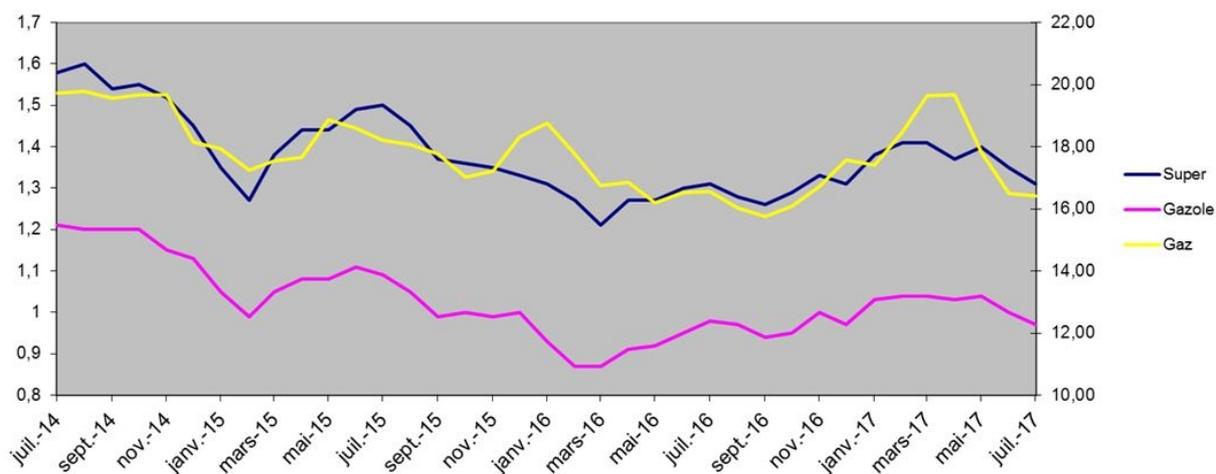
La cotation mensuelle (issue de la pondération) est stable. L'appréciation de l'euro (+1,93 %) est seule responsable de la baisse du prix de la bouteille de 10 cts. Le contrat de fret est inchangé. **Le prix final de la bouteille s'établit à 16,41 € contre 16,51 le mois précédent.**

En conséquence les prix des produits pétroliers et gazières de La Réunion s'établissent de la façon suivante au 1^{er} juillet 2017 :

Libellé du produit	Prix au 1 ^{er} juin 2017	Prix au 1 ^{er} juillet 2017	Evolution
Supercarburant (€/litre)	1,35	1,31	- 2,97 %
Gazole (€/litre)	1,00	0,97	- 3,00 %
Gazole non routier (€/litre)	0,62	0,60	- 3,22 %
Pétrole Lampant (€/litre)	0,61	0,60	- 1,65 %
Supercarburant destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,65	0,63	- 3,09 %
Gazole destiné aux professionnels de la mer (€/litre)	0,62	0,60	- 3,23 %
Gaz (€ par bouteille de 12,5 kg)	16,51	16,41	- 0,61 %

Pour information, l'historique de ces produits sur les trois dernières années se décline comme suit :

Tous produits 974



Prix des carburants en ordonnée à gauche et prix du gaz à droite

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974